



— — — Arrêté municipal — — —

Date : 14/08/2026	N° 7024
Objet : Interdiction de stationnement	
DAM NATURE	
RUE LOUIS PASTEUR - Maizières-lès-Metz	

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Le Maire, Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Premier Vice Président du Conseil Départemental de la Moselle,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêt n°6024 en date du 02 mars 2023 portant délégation de signature ,

VU la demande en date du 31/07/2026 émise par DAM NATURE demeurant 76, route de Marange 57280 MAIZIERES LES METZ représentée par Monsieur Mathieu MARTIN aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,

CONSIDÉRANT que deux places de stationnement devant le 12, rue Pasteur pour des travaux d'aménagement paysager rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/08/2026 au 12/09/2026 12, RUE LOUIS PASTEUR,

Arrête

Article 1

À compter du 24/08/2026 et jusqu'au 12/09/2026, le stationnement des véhicules est interdit au 12 RUE LOUIS PASTEUR. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, DAM NATURE.

Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Maizières-lès-Metz, le 14 août 2026

Par Délégation,
Phillipe POLLO



Adjoint au Maire,

DIFFUSION:

- **DAM NATURE**
- **SDIS Caserne de Maizières-lès metz**
- **Service communication de Maizières-Lès-Metz**
- **SDIS 57 arrêté de circulation**
- **Police municipale de MLM**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêt de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
--	--	--

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : Dam'nature Prénom : _____
 Dénomination : Entreprise Représenté par : Martin Matthieu
 Adresse Numéro : 76 Extension : _____ Nom de la voie : route de marrange
 Code postal 57280 Localité : Maizieres les Metz Pays : France
 Téléphone 0950781135 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : création.damnature @ gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____ ☐
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
12 rue pasteur
 Code postal 57280 Localité : MAIZIERES LES METZ

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence : _____
 Description des travaux : _____
Aménagement paysagers dans le jardin de monsieur et madame Wilhem (gazon, massif, allée de jardin)
 Date prévue de début des travaux : 24/08/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 12/09/2026

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 15 jours Date de début de réglementation 24/08/2026
 Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
 Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
 Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue _____
 Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers ☐poids lourds ☐**Stationner**véhicules légers ☐poids lourds ☐**Dépasser**véhicules légers ☐poids lourds ☐Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Nous souhaitons juste avoir deux places de parking bloqué de 8h à 17h devant le numéro 12.

~~Nous afficherons nous-même l'arrêté sur nos panneau (zone bleu)~~

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☐Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☒Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☒Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☒J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Maizieres les metz le 31/07/2026

Fait à : ... Le :

Nom : Martin Prénom : Matthieu Qualité : Entreprise Dam'nature

Ne pas oublier de joindre les pièces demandées, faute de quoi votre demande ne pourra pas être traitée.



